

## Présentation des AMO

Les AMO liégeoises : <https://lesamodeliege.be/>

Les services d'Actions en Milieu Ouvert (AMO) sont des organismes agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles secteur de l'Aide à la Jeunesse. Nous recensons 84 AMO sur l'ensemble de la FWB, celles-ci fonctionnent par zone territoriales.

Au niveau de l'arrondissement de Liège, nous comptons 14 services.

Les AMO s'adressent actuellement aux jeunes de 0 à 18 ou 22 ans et à leur famille. L'intervention est gratuite, sans contrainte et garantit le respect de la confidentialité.

Quelles sont les missions des services d'Actions en Milieu Ouvert ? Qui peut faire appel à une AMO ? Quelles activités sont proposées par les AMO aux jeunes ?

Quelle place occupent les AMO auprès des jeunes, aux côtés des écoles et de la famille ? Quelle relation peut s'établir entre les AMO et les écoles, les familles ?

### Quelles activités ?

Les activités des différents services AMO sont pensées par les équipes, selon la réalité du terrain à partir de trois axes d'action.

Le service d'aide en milieu ouvert a pour objectif l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social. L'aide préventive comporte nécessairement une aide individuelle, une action communautaire et des actions collectives. Ces trois dimensions, sont propices au développement de la prévention.

#### Aide individuelle

Elle est sociale et éducative et vise à favoriser l'épanouissement du jeune dans son environnement social et familial, de manière à prévenir toute rupture ou dégradation de sa situation avec cet environnement. Il s'agit d'un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique pour aider le jeune dans différents domaines (social, scolaire, familial, économique, etc.). En outre, le service accompagne le jeune dans la mise en oeuvre de projets personnels. Il s'agit aussi d'un travail de médiation entre le jeune et sa famille, ainsi qu'un travail de soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.

#### Action communautaire

L'action communautaire vise à améliorer l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

Elle se fonde sur :

- l'analyse des demandes d'aide individuelles et collectives, ainsi que des diverses problématiques soulevées par celles-ci;
  - l'analyse du contexte sociologique, des logiques d'action et des dynamiques de complémentarité des différents intervenants politiques, institutionnels, administratifs et associatifs du territoire géographique d'action couvert par le service;
  - le constat des difficultés rencontrées par les demandeurs dans l'accessibilité, l'utilisation et le fonctionnement des services sociaux, administratifs ou autres infrastructures existantes.
- Le service relaie les demandes et l'expression des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives, et informe ou interpelle ces mêmes instances dans le cadre de son activité de prévention.

## Action collective

L'action collective vise à induire, à apporter et à élaborer avec les jeunes collectives à des problématiques globales ou individuelles. Cette approche est centrée sur la pédagogie du projet, qui a pour objectif de restaurer ou développer une dynamique de solidarité sociale et de prise de responsabilité entre les jeunes et leur environnement. Dans le cadre de l'action collective, les activités ont un caractère transitoire. Elle est un support à l'action socio-éducative et vise à permettre aux jeunes de rejoindre les structures existantes, ou impulser la création de celles-ci.

Le partenariat école-AMO est à penser selon le profil des élèves accueillis dans l'établissement scolaire, mais aussi en respectant les missions, les différences et les spécificités de chacun, école et AMO.

« Les acteurs du monde enseignant, les professionnels des CPMS sont invités à contacter l'AMO la plus proche, afin de connaître les actions collectives proposées, ou afin d'émettre des demandes plus spécifiques en fonction de leurs besoins. » Parfois, la construction du projet est pensée en collaboration entre l'AMO et l'école. « Certaines AMO développent des projets spécifiques dans le domaine de la collaboration avec les établissements scolaires. Généralement, ceux-ci visent à identifier avec l'école des éléments à intégrer dans son projet institutionnel pour instaurer de manière durable une réflexion et des actions qui visent le « bien-être » du jeune dans son environnement scolaire.

### **En conclusion**

Les synergies et collaborations ont une place importante dans le travail des AMO. Pour les jeunes, « L'école est le premier vecteur de reproduction sociale ». L'école est donc le premier lieu que les AMO doivent investir en créant des projets communs dans l'intérêt des jeunes. Il est essentiel qu'écoles et AMO construisent une alliance éducative, une relation basée sur la confiance mutuelle et le respect des missions de chacun. Ceci, selon les spécificités des établissements scolaires.



## 12 LIEUX PRÈS DE CHEZ VOUS

### A L'ÉCOUTE DES JEUNES ●

51, avenue Guillaume Joachim à 4300 Waremmé  
Tel : 019/32.50.05  
Email : d.eyckmans@aigs.be



### ARKADAS ●

80, rue Joseph Leclercq à 4610 Beyne-Heusay  
Tel : 04/358.03.39  
Email : arkadas.amo@skynet.be



### LA BOUSSOLE ●

46, avenue Roi Baudouin à 4432 Alleur  
Tel : 04/247.74.71  
Email : laboussole.amo@hotmail.com



### CIAJ ●

1, Place Communale à 4100 Seraing  
Tel : 04/337.18.33  
Email : cijaj.chris@skynet.be



### CLAJ ●

6, rue Ernest de Bavière à 4020 Liège  
6 adresses sur Liège  
(voir localisation sur site web)  
Tel : 04/344.44.72  
Email : claj@skynet.be  
Site web : www.claj.be



### LA DÉBROUILLE ●

115, rue du Pairay à 4100 Seraing  
Tel : 04/336.71.50  
Email : ladebrouille@seraing-cpas.be

## 12 LIEUX PRÈS DE CHEZ VOUS

### DROIT DES JEUNES ○

3, rue Saint Remy à 4000 Liège  
Tel : 04/221.97.41  
Email : ddjliege@yahoo.fr  
Site web : www.droitdesjeunes.be



### ÉCOUTONS LES JEUNES ●

22, rue de Flémalle Grande à 4400 Flémalle  
Tel : 04/234.17.70  
Email : admin.elj@teledisnet.be



### RELIANCE ●

6/4, rue de la Prihielle à 4600 Visé  
Tel : 04/374.18.10  
Email : info@amoreliance.be  
Site web : www.amoreliance.be



### SERVICE D' ACTIONS SOCIALES ●

15, rue Jonruelle à 4000 Liège  
Tel/Fax : 04/227.11.82  
Email : sasamo@skynet.be



### SERVICE DROIT DES JEUNES ○

23, rue Lambert Le Bègue à 4000 Liège  
Tel : 04/222.91.20  
Email : liege@sdj.be  
Site web : www.sdj.be



### LA TEIGNOUSE ●

45, Clos Nolupré à 4170 Comblain-au-Pont  
Tel : 04/369.33.30  
Email : amo@lateignouse.be  
Site web : www.lateignouseamo.be

